

Le CRODIP est habilité par l'administration pour mettre en œuvre les formations et tests, préparant aux certificats individuels (certiphyto) : conseil, vente et application des produits phytosanitaires.

### Conseil

Formation mixte : à distance (FOAD) puis en présentiel

**Primo-certificat (28h)** (14h FOAD 1 mois avant présentiel)      **Renouvellement (14h)** (7h FOAD 1 mois avant présentiel)

#### Dates en présentiel

- 23 et 24 octobre 2024
- 22 et 23 janvier 2025
- 12 et 13 juin 2025

#### Dates en présentiel

- 16 octobre 2024
- 11 décembre 2024
- 30 janvier 2025
- 2 avril 2025

### Vente Grand public et professionnels

**Primo-certificat (21h)**      **Renouvellement (7h)**

- 8, 9 et 10 octobre 2024
- 13, 14 et 15 novembre 2024
- 14, 15 et 16 janvier 2025
- 19, 20 et 21 mars 2025
- 15 octobre 2024
- 10 décembre 2024
- 27 février 2025
- 3 avril 2025

### Décideurs en entreprise soumise à agrément

#### DESA

Pour les prestataires de services : ETA, paysagistes, prestations de semis (avec micro-granulés, anti-limaces)

**Primo-certificat (21h)**      **Renouvellement (7h)**

- 2, 3 et 4 décembre 2024
- 26 novembre 2024
- 13 janvier 2025
- 11 février 2025
- 6 mars 2025

### Décideurs en entreprise non soumise à agrément

#### DENSA

Application pour l'entreprise (sans factures clients)  
Agriculteur, expérimentateur, golfs, campina. hôpitaux. entreprise...

**Primo-certificat (14h)**      **Renouvellement (7h)**

- 18 et 19 décembre 2024
- 5 et 6 février 2025
- 3 et 4 juin 2025
- 5 novembre 2024
- 28 novembre 2024
- 7 janvier 2025
- 25 février 2025
- 25 mars 2025

### Opérateurs

**Primo-certificat (14h)**      **Renouvellement (7h)**

- 20 et 21 novembre 2024
- 8 et 9 janvier 2025
- 12 et 13 mars 2025
- 5 novembre 2024
- 28 novembre 2024
- 7 janvier 2025
- 25 février 2025
- 25 mars 2025

### Autres propositions

**QCM seul** : Le CRODIP propose également l'obtention ou le renouvellement des certificats par voie de QCM seul – Les dates sont programmées avec le/les candidats suivant les disponibilités et/ou échéances – Durée : 1h30 max

**En présentiel à Rennes ou en distanciel par visioconférence**

**Formations supplémentaires** : Possibilité d'obtenir un second certificat selon le certificat possédé et visé – Contacter le CRODIP

#### Informations diverses :

- Lieu de formation : Maison de l'Agriculture de Rennes (Rond-Point Maurice Le Lannou – ZAC Atalante Champeaux)
- Possibilité de former à l'extérieur sur demande
- Horaires : De 9h15 à 17h15
- Repas et hébergement non pris en charge
- Formations éligibles au CPF et divers OPCO (OCAPIAT, VIVEA, OPCOMMERCE, ATLAS, AFDAS, OPCO2i...)
- Les formations CRODIP sont au catalogue d'OCAPIAT et VIVEA, le CRODIP se chargera des demandes de prise en charge

**Renseignements et inscriptions : Laëtitia LEGENDRE 02 23 48 27 93 - laetitia.legendre@crodip.fr**

#### Attention :

- Pour les renouvellements des certificats il est préférable de **réaliser les formations entre 3 et 9 mois avant la date d'expiration**
- Toute personne ayant déjà obtenu son certificat **passera obligatoirement en renouvellement**, même si la date de validité est dépassée
- Les entreprises ayant réalisé les démarches obligatoires (formations, agrément phytosanitaire) sont en règle, les retardataires sont en infraction et donc pénalisables